

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19 mars 2018

L'an deux mil dix - huit, le dix-neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard.

Etaient absents : FREMAUX Michel (pouvoir à BRODIN Jacques), LEMAIRE Régis (pouvoir à PUNCH Isabelle), MARCINKOWSKI Marie- Andrée (pouvoir à BADAIRE Colette) et TESSON Thierry (pouvoir à SIMON Patrick) et VIEL Philippe (excusé).

PROROGATION DU PRET RELAIS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – N°2018-013

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt relais à hauteur de 438 000 € a été souscrit auprès de la Caisse d'épargne dans le cadre de la construction de la nouvelle école et du restaurant scolaire. Ce prêt devait être intégralement couvert par le reversement du FCTVA sur l'opération. La date de reversement étant le 15 août 2018, le montant de FCTVA perçu au titre de l'année 2018 pour l'année 2016 ne représentera pas la somme totale due, les paiements des marchés ayant été principalement réglés sur l'exercice 2017.

Monsieur le Maire propose ainsi de proroger ce prêt de 2 ans afin de permettre son remboursement dès réception du versement du FCTVA en 2019. Monsieur le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne à un taux trimestriel de 1.18 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article -1.

Pour le financement de la construction de la nouvelle école et du restaurant scolaire, la Commune de Biéville-Beuville, **DECIDE** de proroger auprès de la Caisse d'Epargne Normandie le prêt relais n°4658339 à échéance le 15 août 2018, sous les conditions suivantes :

Montant :	438 000 Euros
Durée :	2 ans
Taux:	1.18 %
Périodicité :	trimestrielle
Frais de dossier :	0...€

Article-2-

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article-3-

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de la Caisse d'Epargne Normandie.

AMENAGEMENT DU PLATEAU SCOLAIRE ET ISOLATION THERMIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - DE LA DSIL ET DU CONTRAT DE TERRITOIRE – N°2018-014

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la présentation du projet d'aménagement du plateau scolaire suite à la construction de la nouvelle école maternelle et du restaurant scolaire ; Monsieur le Maire indique que l'avant-projet a déjà été déposé auprès des services préfectoraux en 2017 accompagné de la décision du Conseil Municipal, mais a été classé dans les dossiers incomplets à l'époque. De ce fait, il est nécessaire de délibérer de nouveau afin de permettre au dossier d'être réétudié par les services en charge des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cet aménagement suite aux chiffrages remis par l'architecte chargé d'étudier la faisabilité de ce projet. La demande a été revue afin de permettre également d'inclure dans ce projet l'isolation thermique des locaux de l'école élémentaire.

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération Hors Taxe

Aménagement du plateau scolaire	305 000 €
Isolation thermique des bâtiments scolaires	187 000 €
Honoraires	50 000 €

542 000 €

Financement

DETR à 20%	108 000 €
DSIL à 20 %	108 000 €
Conseil Département 14	92 000 €
Fonds propres	234 000 €

542 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet le bénéfice de la DETR à hauteur de 20 % au titre de l'année 2018 ;
SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet le bénéfice de la DSIL à hauteur de 20 % au titre de l'année 2018 ;
SOLLICITE le Département du Calvados au titre du contrat de territoire avec la Communauté Urbaine Caen la mer ;
CHARGE Monsieur le Maire de la rédaction des dossiers de demande de subventions.

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE SOMME IRRECOUVRABLE DE 11.08 EUROS – N°2018-015

Monsieur le Maire donne lecture de la demande émanant de la Trésorerie de Ouistreham sollicitant le placement en non-valeur d'une somme de 11.08 € correspondant à une somme non recouvrable principalement sur le paiement des services périscolaires.

Le Maire indique que les sommes de faibles montants sont très difficiles à recouvrer et que dans ce cas la trésorerie n'a pas pu obtenir le versement des sommes totales dues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'admettre le montant de 11.08 € en non-valeur.

GARANTIE D'EMPRUNTS – OPERATION 2 RUE DU HOME - SOLIHA – N°2018-016

Monsieur le Maire rappelle le bail à réhabilitation signé avec SOLIHA pour les logements situés 2 rue du Home et donne lecture de la demande de garantie financière sollicitée par ces derniers afin de finaliser ce projet.

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 73608 en annexe signé entre : SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1-

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 68 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°73608 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2-

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuelles dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3-

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

COMMUNAUTE URBAINE – CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – N°2018-017

Monsieur le Maire demande à Madame DE SLOOVERE Françoise, Maire-Adjoint, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Madame DE SLOOVERE Françoise donne lecture de la convention de reversement de la taxe d'aménagement proposée par la Communauté Urbaine à hauteur de 75 % du montant perçu.

Madame DE SLOOVERE rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté Urbaine perçoit la taxe d'aménagement suite au transfert de compétence en matière d'urbanisme et indique qu'un refus de signature de cette convention conduirait au renoncement de la perception de ce reversement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement avec la Communauté Urbaine ;

NOTE que le reversement se fera en deux fois dans l'année à savoir en juin et en octobre ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette convention.

SDEC ENERGIE – RENOUELEMENT DU FOYER 23-021 – N°2018-018

Monsieur le Maire demande à Monsieur THOMASSE Daniel, Maire-Adjoint, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que ce foyer ne peut pas être pris en charge par le SDEC et ne fait pas l'objet d'une déclaration de sinistre avec tiers identifié ; Il apparaît qu'une partie du foyer a purement disparu.

Le montant de ce remplacement s'élève à la somme de 329.56 € avec une participation communale à hauteur de 233.44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SDEC Energie à hauteur de 233.44 € correspondant à la participation communale ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2018-019

Monsieur le Maire présente les résultats du sondage mené auprès des parents de l'école afin de connaître les effectifs du mercredi matin à accueillir.

Monsieur le Maire présente un projet de pôle médical qui devrait se situer sur l'ancien terrain de football. Il indique, par ailleurs, que la gendarmerie maritime devrait intégrer les locaux au 1^{er} mai 2018.

Madame DE SLOOVERE Françoise présente un bilan de fonctionnement et de fréquentation de la bibliothèque.

Madame DE SLOOVERE Françoise présente le SIVU du RAM qui accueille 218 assistantes maternelles dont 15 sur Biéville-Beuville.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que le square Mozart est clôturé et que le jeu sera en place sous un mois ainsi que des bancs. Les travaux du lotissement Ronsard et du Moulin à Vent ont pris du retard. Une réflexion est menée dans le cadre du budget 2018 à travers le droit de tirage concernant l'aménagement de la rue de Lympstone en lien avec l'opération Edifides.

Mme GOURMELEN Mireille demande à quoi servent les potelets rue Mozart ; monsieur THOMASSE indique que cela permet de sécuriser les jeux pour les enfants. Monsieur MOTTELAY Christian demande pourquoi le portillon est ouvert ; monsieur THOMASSE précise qu'il vient juste d'être posé ; un ressort permettra de le refermer automatiquement.

Madame JOUAN Daniel précise que les habitants de la Ferme du Dan continuent de mettre leurs sacs jaunes tous les jours dehors ; monsieur le Maire va adresser un courrier au syndic.

Monsieur MOTTELAY Christian indique que le club de football n'a toujours pas donné son bilan financier.

Madame DIOUF Ghislaine présente le problème de la divagation des chiens et des chats évoqué lors de la dernière commission environnement et développement durable de Caen la Mer ; une information doit être adressée en mairie afin de permettre la diffusion sur le flash mensuel de la conduite à tenir.

Madame DIOUF Ghislaine s'interroge sur la nécessité de clore les espaces de jeux des enfants. Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà communiqué sur ce point à travers le flash et que cela semble la meilleure solution pour permettre aux enfants de profiter des espaces de jeux en sécurité et sans piétiner des déjections canines. Deux autres espaces vont suivre : la Sapée et la Haie du Coq.

Monsieur CHAUVOIS Christian dresse le bilan du centre de loisirs en février : jusqu'à 73 enfants ont été accueillis la 1^{ère} semaine et 56 la 2^{ème}.

Monsieur CHAUVOIS Christian présente le bilan des interventions de la gendarmerie sur la Commune ; ce dernier montre bien que très peu de faits se déroulent sur le territoire de la commune – 13/1000 faits à Biéville-Beuville pour 48/1000 au niveau National.

Madame BADAIRE Colette rappelle la chasse aux œufs prévue le 2 avril prochain à 10h30 en partenariat avec le GPBB et le Comité des Fêtes ; deux parcours seront mis en place.

Madame BADAIRE Colette rappelle le carnaval le 7 avril prochain à 14h30 et le buffet froid prévu le soir ; très peu de réservations pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.